



## ***Dispositions particulières***

### ***Championnat départemental 2017 d'Attelage Club, Amateur et Pro***

#### **Généralités**

Les championnats départementaux de la Vendée sont ouverts à tous licenciés du département détenteurs d'une licence compétition « Amateur » ou « pro » de l'année en cours délivrée par un club de Vendée.

Pour tout ce qui ne figure pas au présent Règlement, il est fait application des règlements des compétitions de la FFE en vigueur : Dispositions Générales et Spécifiques Attelage, complétés par les éventuels rectificatifs publiés sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com).

#### **Participations**

Un meneur peut engager plusieurs attelages, mais ne peut participer qu'avec un seul attelage dans le même championnat. Il devra déclarer l'attelage avec lequel il participe au championnat à l'organisateur au plus tard avant midi la veille du premier jour du concours.

Les engagements sous X sont interdits.

Les engagements terrain ne sont pas autorisés.

#### **Remise des prix**

Une remise de prix en fonction du nombre de partants est prévue pour chaque épreuve indépendamment du Championnat.

#### **Podiums Championnats**

Dans chaque discipline et pour chaque niveau, le Comité départemental d'équitation de la Vendée récompensera les trois premiers concurrents.

Il est demandé à chaque concurrent lauréat de se présenter en tenue de dressage à la remise des prix "Podium" accompagné de son ou ses grooms et de son coach.

Pour les championnats clubs, les tenues aux couleurs du club sont autorisées.